

# Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières

RNCP41838 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                   |
| Sigle                   | BP — Brevet professionnel  |
| Code(s) NSF             | 211                        |
| Formacode(s)            | 21028, 21036, 21033, 21037 |
| Code(s) ROME            | A1405, A1414               |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit    |
| Date d'échéance         | 31/12/2030                 |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

## Partenaires habilités

30 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 30 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                                                                                                                                               | SIRET          | Habilitation                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| ASSO RESPONSABLE DU LYCEE ST ILAN -FLORILAN                                                                                                                             | 30621667200015 | Former et organiser l'évaluation |
| C N P H DU VAL DE LOIRE                                                                                                                                                 | 78611740800025 | Former et organiser l'évaluation |
| CRTE FORMATION PROFESSIONNELLE HORTICOLE                                                                                                                                | 78346979400011 | Former et organiser l'évaluation |
| DELTA SUD FORMATION                                                                                                                                                     | 39112427800022 | Former et organiser l'évaluation |
| EPLEFPA DU BOURBONNAIS                                                                                                                                                  | 19030094700016 | Former et organiser l'évaluation |
| EPLEFPA DU LOIRET                                                                                                                                                       | 19450094800048 | Former et organiser l'évaluation |
| ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES CHAMBERY LA MOTTE-SERVOLEX (SAVOIE) (EPLEFPA) - LEGTA DE CHAMBERY LA MOTTE-SERVOLEX | 19730813300010 | Former et organiser l'évaluation |
| ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE MONTRAVEL-VILLARS                                                                | 19421210600018 | Former et organiser l'évaluation |
| ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE SAINT REMY DE PROVENCE                                                           | 19131715500015 | Former et organiser l'évaluation |
| ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES TERRE D'HORIZON - LEGTPA DE ROMANS SUR ISERE                                        | 19260791900029 | Former et organiser l'évaluation |

Liste complète des 30 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp41838-responsable-de-productions->

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Afin de relever des défis économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux notamment, de proposer des produits diversifiés et de qualité pour une alimentation saine et durable, les entreprises horticoles adaptent leurs productions en fonction des exigences de la clientèle, de la demande sociétale mais aussi des contraintes réglementaires et des caractéristiques des filières de commercialisation qui évoluent, y compris au plan international. On constate par exemple que la part des consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique se renforce : 68 % en 2015 contre 43 % fin 2012. Parmi ces produits, ce sont les fruits et les légumes qui sont les plus fréquemment consommés. En 2015 les fruits et les plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont les champs de production qui possèdent la plus grande part de leurs surfaces nationales respectives conduite en agriculture biologique (respectivement 16,1% et 15,3%).

La responsabilité sociale et environnementale et l'adéquation des produits aux différents segments de marché est un préalable à toute stratégie de production et de commercialisation pour les entreprises horticoles spécialisées. Ces stratégies visent à conjuguer des logiques de performance économique, environnementale, sociale et sanitaire et s'appuient sur une recherche de qualité qui peut être gustative, esthétique, ou de présentation. Dans le cadre de la transition écologique, les modes de production appliquant des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé sont également un élément significatif de cette qualité des produits.

### ACTIVITÉS VISÉES

- Organisation du travail ;
- Animation d'une équipe ;
- Conduite de processus de productions horticoles.

Les activités principales sont les suivantes :

- Conduite d'un ou plusieurs ateliers de production horticole conformément aux modes de production choisis ;
- Réalisation des différentes opérations de maintenance et d'entretien courant des engins, des bâtiments, des matériels et des installations ;
- Réalisation des activités de prévention des risques professionnels et de préservation de l'environnement ;
- Coordination d'une équipe de travail dans un atelier de production ;
- Réalisation du suivi technico-économique de l'atelier de production.

Mise en œuvre des activités complémentaires :

- Réalisation des opérations de transformation ou de valorisation des végétaux ;
- Préparation de commande, de facturation et de livraison ;
- Participation aux activités commerciales sur un point de vente dans différents contextes ;
- Participation à des forums, des stands, des espaces de présentation ;
- Conduite de visites pédagogiques ;
- Conseil de jardiniers amateurs ;
- Échange d'informations techniques dans une langue étrangère ;
- Élaboration des outils de communication.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Se situer en tant que professionnel de la production horticole :

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant ;
- Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture.

Assurer le pilotage technique des productions :

- Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales ;
- Coordonner le travail d'une équipe.

Réaliser les interventions sur les végétaux :

- Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux ;
- Réaliser des travaux liés au développement des végétaux.

Intervenir sur les conditions de culture :

- Intervenir sur les conditions de culture ;
- Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux.

Mettre en œuvre des actions de promotion de la filière horticole (option A) :

- Concevoir un événement promotionnel ;
- Réaliser les opérations liées à un événement promotionnel.

Organiser une animation adaptée à tous publics dans un espace végétalisé (option B) :

- Concevoir une animation dans un espace végétalisé ;
- Mettre en œuvre une animation dans un espace végétalisé.

Réaliser la vente directe des produits de l'exploitation ou de la pépinière (option C) :

- Préparer le point de vente ;
- Réaliser la vente.

Réaliser les opérations de transformation des fleurs coupées (option D) :

- Organiser l'atelier de transformation ;
- Réaliser les opérations liées à la transformation.

Réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages (option E) :

- Réaliser la prospection de sites de cueillette de plantes sauvages ;
- Mettre en œuvre les opérations de cueillette.

Réaliser les opérations de transformation des productions maraichères ou fruitières (option F) :

- Organiser la transformation journalière dans l'atelier ;
- Mettre en œuvre un process de fabrication de produit à base de légumes ou de fruits.

Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales (option G) :

- Organiser l'atelier de transformation des plantes aromatiques, à parfum et médicinales ;
- Réaliser les opérations liées à la transformation des plantes aromatiques, à parfum et médicinales.

## Blocs de compétences

### RNCP41838BC01 — Se situer en tant que professionnel de la production horticole

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant : la capacité cible la construction de repères en lien avec le travail sur les végétaux : expertise du végétal dans son écosystème, approche agronomique et intégration des visées de durabilité.
- Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture : la capacité cible l'acculturation aux différents domaines/filières constitutifs de l'horticulture, avec leur histoire, leur culture, leurs normes, leurs débats, leur éthique, ainsi que l'identification de l'évolution de l'organisation, des enjeux et orientations des domaines/filières, avec la montée en force des enjeux agro-écologiques qui impactent les choix techniques et les pratiques culturelles.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou selon une autre modalité au choix.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire développer une culture professionnelle en lien avec le vivant :

- Identification des caractéristiques et des principaux mécanismes à l'œuvre dans les agroécosystèmes horticoles : Le candidat maîtrise les principes de base de la physiologie végétale et caractérise les processus de fonctionnement de l'agroécosystème horticole.
- Évaluation des impacts des systèmes de production sur les agroécosystèmes horticoles : Le candidat situe les techniques culturelles au regard de la préservation des ressources et du fonctionnement de l'agroécosystème horticole.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire se positionner en tant que professionnel de l'horticulture :

- Contextualisation de l'activité professionnelle horticole : Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard de l'organisation, des évolutions et des enjeux actuels des différents domaines de production de l'horticulture.
- Construction d'une position professionnelle : Le candidat élabore une position professionnelle au sein de l'un des domaines de production qui s'appuie sur ses caractéristiques du travail et ses spécificités.

### RNCP41838BC02 — Assurer le pilotage technique des productions

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales : cette capacité cible l'organisation des différents chantiers culturels constitutifs de l'itinéraire technique et le pilotage quotidien des travaux liés à la conduite des productions.
- Coordonner le travail d'une équipe : cette capacité cible la prise en charge et l'animation quotidienne d'une petite

équipe sur un chantier pour un encadrement de proximité du travail habituel des ouvriers (distribution du travail, constitution des équipes, rappel des objectifs, surveillance de la sécurité et la pénibilité, évaluation bilan etc.).

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle. Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales :

- Adaptation du planning d'activités : Le candidat régule les opérations culturales prévues en fonction de son observation du terrain et des consignes reçues.
- Prise en compte des critères technico-économiques et de durabilité : Le candidat intègre des critères technico-économiques liés à la conduite des cultures et des indicateurs de durabilité dans ses choix de mise en œuvre.
- Préparation du chantier : Le candidat planifie et organise le travail sur le chantier et prévoit les moyens nécessaires

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire coordonner le travail d'une équipe :

- Supervision du travail : Le candidat suit l'avancée et la qualité des travaux et régule l'activité.
- Compte rendu d'activité : Le candidat fait un bilan du travail effectué.

### RNCP41838BC03 — Réaliser les interventions sur les végétaux

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux : cette capacité cible les travaux de multiplication et d'installation/implantation des végétaux.
- Réaliser des travaux liés au développement des végétaux : cette capacité cible l'ensemble des opérations ponctuelles qui permettent le développement et la croissance des végétaux en vue de répondre à la commande (travaux de taille et d'entretien, travaux de soutien et guidage).

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle. Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux :

- Réalisation de travaux préparatoires : Le candidat prépare les supports de cultures et les plantes.
- Réalisation de l'intervention : Le candidat maîtrise la technique et met en place les conditions de levée ou de reprise des végétaux.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire réaliser des travaux liés au développement des végétaux :

- Diagnostic du végétal : Le candidat identifie les interventions nécessaires à effectuer sur la plante en fonction de son stade végétatif et de la commande.
- Réalisation de l'intervention : Le candidat intervient sur le végétal pour optimiser son développement et valoriser son potentiel.

### RNCP41838BC04 — Intervenir sur les conditions de culture

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des sols : cette capacité cible les travaux des sols pour les préserver et améliorer leur qualité et leur fertilité en fonction de leurs caractéristiques, des précédents culturaux et des cultures à mettre en place (apports, aération, couvertures etc.).
- Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux : cette capacité vise à créer et réguler les conditions favorables au développement optimal des végétaux (fertilisation, arrosage/irrigation, gestion du climat/paramètres d'ambiance, maîtrise des adventices, protection des végétaux, etc.).

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle. Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des sols :

- Diagnostic du sol : Le candidat caractérise l'état du sol et évalue sa fertilité pour déterminer des choix d'intervention permettant la préservation du sol.
- Réalisation de l'intervention : Le candidat intervient dans le respect du sol et des cultures en place.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux :

- Identification des besoins des végétaux : Le candidat met en lien les conditions environnementales de la culture avec les besoins des végétaux pour déterminer ses choix d'intervention avec une visée de préservation des ressources.
- Régulation des conditions de croissance et de développement des végétaux : Le candidat met en place des actions permettant d'optimiser la croissance et le développement des végétaux.

### **RNCP41838BC05 — Mettre en œuvre des actions de promotion de la filière horticole (Bloc optionnel - option A)**

#### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- Concevoir un événement promotionnel : cette capacité cible l'identification des besoins de promotion, le choix de l'évènement en fonction du public visé, le rétroplanning et la répartition des tâches en fonction des acteurs impliqués, le chiffrage de l'évènement.
- Réaliser les opérations liées à un événement promotionnel : cette capacité cible la construction des supports promotionnels et de communications adaptées au public visé, le choix des canaux de communication, l'information du public de la tenue de l'évènement, la mise en place de stand et des supports adaptés, la réalisation de l'animation, l'évaluation de l'impact de l'évènement.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Évaluation en situation professionnelle. Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire concevoir un événement promotionnel :

- Questionner un projet de valorisation : Le candidat détermine l'opportunité et les modalités de l'action de promotion en fonction du public cible.
- Programmation de l'activité : Le candidat prend en compte les différents moyens mis à sa disposition pour envisager l'organisation de l'évènement.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire réaliser les opérations liées à un événement promotionnel :

- Qualité de la prestation : Le mode opératoire adopté par le candidat pour réaliser l'animation satisfait aux objectifs qualité.
- Qualité relationnelle : Le candidat met en place une relation appropriée avec le public.

### **RNCP41838BC06 — Organiser une animation adaptée à tous publics dans un espace végétalisé (Bloc optionnel - option B)**

#### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- Concevoir une animation dans un espace végétalisé : cette capacité vise à élaborer un programme d'animation, définir les objectifs de l'animation en fonction du public, élaborer des supports pédagogiques adaptés au public, définir les moyens nécessaires et assurer le suivi de la prestation.
- Mettre en œuvre une animation dans un espace végétalisé : cette capacité vise à accueillir le public dans le jardin, réaliser l'animation en lien avec les acteurs du jardins et adaptée au public, évaluer l'activité avec les participants.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Évaluation en situation professionnelle. Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire Concevoir une animation dans un espace végétalisé :

- Diagnostic du contexte : Le candidat analyse le contexte de son intervention selon les besoins, les recommandations des commanditaires, les matériels, espaces et équipements disponibles.
- Partage du projet d'animation avec les acteurs concernés et les commanditaires : Le candidat propose une activité adaptée aux publics et infrastructures concernés.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire mettre en œuvre une animation dans un espace végétalisé :

- Conduite d'une animation dans un espace végétalisé : Le candidat met en œuvre les méthodes et techniques permettant un déroulement fluide de l'animation.
- Posture adaptée au public accompagné : Le candidat adapte ses actions et interventions aux caractéristiques et réactions du public tout au long de l'animation.

### **RNCP41838BC07 — Réaliser la vente directe des produits de l'exploitation ou de la pépinière (Bloc optionnel - option C)**

#### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- Préparer le point de vente : cette capacité cible l'aménagement/organisation du point de vente, la mise en valeur

des produits, leur étiquetage, le maintien en état sanitaire des produits, l'approvisionnement du point de vente et l'entretien des espaces de vente et des matériels.

- Réaliser la vente : cette capacité cible l'accueil du client et le conseil sur les produits en fonction de la demande du client, la préparation de la commande, la réalisation de l'encaissement et les facturations.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle. Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire préparer le point de vente :

- Préparation des rayons et des produits : Le candidat prépare les équipements et produits, il veille à la signalétique des informations liées aux produits.
- Maintien de l'espace en état marchand : Le candidat s'assure du réassort des étals, du bon état sanitaire des végétaux (produits) et veille à les mettre en valeur.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire réaliser la vente :

- Accompagnement du client dans son achat : Le candidat diagnostique la demande du client, l'oriente en fonction de ses besoins et lui fournit les explications nécessaires.
- Réalisation de l'intervention : Le candidat met en œuvre la technique de vente adaptée et prépare les produits à emporter.

### **RNCP41838BC08 — Réaliser les opérations de transformation des fleurs coupées (Bloc optionnel - option D)**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Organiser l'atelier de transformation : cette capacité cible la gestion de la planification du travail de l'atelier, l'approvisionnement de l'atelier en fleurs coupées, la réalisation des commandes d'équipements et accessoires, le choix des végétaux, contenants, accessoires.
- Réaliser les opérations liées à la transformation : cette capacité cible le choix des matériaux et les techniques adaptées à la réalisation, la réalisation des arrangements floraux en réponse aux commandes en veillant à la conservation des fleurs et arrangements, l'emballage et le conditionnement des arrangements floraux.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle. Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire organiser l'atelier de transformation :

- Fonctionnalité de l'atelier : Les choix d'équipements et d'organisation de l'espace permettent une optimisation du travail.
- Optimisation de l'organisation : L'organisation choisie traduit la recherche du meilleur compromis coûts/moyen.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire réaliser les opérations liées à la transformation :

- Qualité de la transformation : Le mode opératoire du candidat permet la réalisation d'un produit de qualité qui répond aux exigences de commercialisation.
- Qualité de la conservation et du stockage : Le candidat met en œuvre un processus de conservation et de stockage adapté au produit et au mode de commercialisation.

### **RNCP41838BC09 — Réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages (Bloc optionnel - option E)**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la prospection de sites de cueillette de plantes sauvages : cette capacité cible la prospection des zones de cueillette avec la localisation des zones de cueillette potentielles, l'évaluation de leur intérêt et la réalisation des démarches nécessaires autorisant le prélèvement sur un site.
- Mettre en œuvre les opérations de cueillette : cette capacité cible l'organisation de la cueillette de plantes sauvages, la réalisation des prélèvements des plantes sauvages et l'acheminement de la cueillette.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle. Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire réaliser la prospection de sites de cueillette de plantes sauvages :

- Observation des sites de cueillette potentiels : Le candidat localise des zones de cueillette potentielles et observe l'état de la ressource pour sélectionner les sites
- Détermination des sites de cueillette

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire mettre en œuvre les opérations de cueillette :

- Organisation de la cueillette :

L'organisation chronologique, spatiale et matérielle de la cueillette est efficace et favorable au maintien des principes actifs et des propriétés sanitaires des plantes récoltées.

- Réalisation des prélèvements : La sélection des plantes et les techniques de cueillette répondent à la commande et permettent de préserver la ressource.

### **RNCP41838BC10 — Réaliser les opérations de transformation des productions maraichères ou fruitières (Bloc optionnel - option F)**

#### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- Organiser la transformation journalière dans l'atelier : En fonction des volumes et qualités de légumes ou de fruits à transformer, cette capacité cible la préparation des matériels et des équipements du laboratoire, l'agencement des zones de travail, la réception et le contrôle des matières premières.
- Mettre en œuvre un process de fabrication de produit à base de légumes ou de fruits : cette capacité cible la mise en œuvre des techniques de préparations culinaires et des techniques artisanales de conservation, le renseignement des fiches de fabrication des produits, le contrôle de l'hygiène et la réalisation des tests sur les produits en cours de fabrication, l'étiquetage réglementaire des produits.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Évaluation en situation professionnelle. Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire organiser la transformation journalière dans l'atelier :

- Anticipation des moyens de fabrication : Le candidat analyse les besoins en fonction des volumes et qualités de légumes ou de fruits à transformer et il prévoit les fournitures, les matériels et les équipements.
- Préparation de l'atelier : Le candidat agence les zones de travail et prépare les matériels et les équipements de façon à favoriser l'efficacité du travail et à respecter le principe de la marche en avant.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire mettre en œuvre un process de fabrication de produit à base de légumes ou de fruits :

- Contrôle de la qualité : Le candidat exerce une vigilance permanente envers la qualité des produits et réalise les opérations de contrôle.
- Réalisation technique de la recette : Le candidat met en œuvre des techniques de préparation, de fabrication culinaire et de conservation dans le respect de la recette.
- Maintien de l'hygiène alimentaire : Le candidat respecte en permanence les règles sanitaires tout au long du processus de fabrication.

### **RNCP41838BC11 — Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales (Bloc optionnel - option G)**

#### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- Organiser l'atelier de transformation des plantes aromatiques, à parfum et médicinales : cette capacité cible la définition des procédés de fabrication et de conditionnement, le choix des plantes à transformer, l'agencement des locaux et l'utilisation des équipements et matériels nécessaires à la transformation.
- Réaliser les opérations liées à la transformation des plantes aromatiques, à parfum et médicinales : cette capacité cible la mise en œuvre d'un suivi technico-économique de chaque activité de transformation, la production des différents produits (huiles, baumes, sirop, cosmétiques, produits alimentaires ou compléments alimentaires etc.), le contrôle des produits tout au long des étapes de leur transformation, l'étiquetage, le conditionnement, le stockage et la commercialisation des produits.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Évaluation en situation professionnelle. Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider les capacités.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire organiser l'atelier de transformation des plantes aromatiques, à parfum et médicinales :

- Fonctionnalité de l'atelier : Les choix d'équipements et d'organisation de l'espace permettent une optimisation du travail.
- Optimisation de l'organisation : L'organisation choisie traduit la recherche du meilleur compromis coûts/moyens.

Critères d'évaluation pour la capacité intermédiaire réaliser les opérations liées à la transformation des plantes aromatiques, à parfum et médicinales :

- Qualité de la transformation : Le mode opératoire du candidat permet la réalisation d'un produit de qualité qui répond aux objectifs de commercialisation.
- Qualité de la conservation et du stockage : Le candidat met en œuvre un processus de conservation et de stockage adapté au produit et au mode de commercialisation.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires d'un brevet professionnel spécialité « responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières » peuvent exercer ses fonctions en tant qu'ouvrier hautement qualifié ou chef d'équipe dans différentes structures horticoles telles que :

- des entreprises spécialisées de grande dimension et de haute technicité employant une main-d'œuvre importante, intégrant parfois tout ou partie d'un champ de production ou d'une gamme de produits,
- des entreprises horticoles, exploitant généralement de faibles surfaces et orientées vers la vente de proximité en circuit court (association pour le maintien d'une agriculture paysanne, magasin de producteurs, marché, vente au détail) proposant une grande variété de produits horticoles de consommation et d'ornement,
- des entreprises très spécialisées approvisionnant d'autres exploitations horticoles et/ou des structures de mise en marché (grossistes, grandes et moyennes surfaces, jardineries),
- des organismes professionnels (station de recherche, d'expérimentation, station de conditionnement) ou territoriaux (service de production des collectivités locales, service d'espaces verts des grandes villes),
- des structures d'insertion.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chef de culture en exploitation maraîchère
- Chef de culture horticole
- Conducteur/conductrice de travaux horticoles
- Ouvrier/ouvrière agricole en maraîchage-horticulture
- Ouvrier/ouvrière en production horticole biologique
- Ouvrier/ouvrière en production maraîchère biologique
- Ouvrier/ouvrière en production pépinière biologique
- Ouvrier/ouvrière horticole
- Ouvrier/ouvrière horticole serriste
- Ouvrier/ouvrière pépiniériste
- Ouvrier/ouvrière maraîchère
- Chef de culture arboricole
- Chef de station fruitière
- Chef d'équipe en production arboricole
- Ouvrier/Ouvrière arboricole

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                             |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Modérée (3/5)                                                                                                               |
| Facteurs principaux                 | Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique                                                 |
| Salaire médian (mensuel)            | 1 476 €                                                                                                                     |
| Familles professionnelles (FAP)     | A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée)<br>A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée) |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 107 204                                                                                                                     |
| Jugés difficiles à recruter         | 36 %                                                                                                                        |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le brevet professionnel est accessible :

- Aux candidats âgés de dix-huit ans au moins, qui bénéficient de l'une des modalités de formation prévues au livre III de la sixième partie du code du travail ;
- Aux candidats qui bénéficient des modalités de formation prévues au livre II de la sixième partie du code du travail. Ces candidats doivent justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel. Ces candidats doivent également justifier, lors de l'entrée en formation, de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur. Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester, avant l'entrée en formation, soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du diplôme postulé, soit de l'équivalent de trois années à temps plein.
- Aux candidats qui demandent la validation des acquis de l'expérience en application de l'article R. 6412-1 du code du travail.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt organisateur de l'examen.

Les membres du jury et leurs suppléants sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont la moitié au moins doit relever de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création d'une option.

### ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

### Prise en charge usuelle

9 069 €

### Selon la branche

7 586 € – 9 261 €

| Prise en charge | Branches concernées                                                                                                                                                                             |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9 069 €         | Valeur par défaut · 207 branches                                                                                                                                                                |
| 9 261 €         | CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole |
| 8 813 €         | CPNE de l'agriculture                                                                                                                                                                           |
| 7 890 €         | CPNEFP des jardinerie et graineteries                                                                                                                                                           |
| 7 586 €         | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat                                                                                                                               |

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 31/12/2030 |
| Date de dernière délivrance possible | 01/07/2033 |

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS  
RNCP34744

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF  
<https://chlorofil.fr>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41838/>

## Où se former

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Formations référencées | 15                 |
| Organismes             | 12                 |
| Régions couvertes      | 5                  |
| Prix indicatif         | 1 040 € – 15 210 € |
| Durée                  | 35 – 1255 h        |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Se former en apprentissage

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| Formations en apprentissage    | 21                   |
| Organismes gestionnaires (CFA) | 16                   |
| Organismes formateurs          | 19                   |
| Régions couvertes              | 10                   |
| Départements couverts          | 15                   |
| Organismes certifiés Qualiopi  | 19                   |
| Sessions                       | de 01/2024 à 07/2029 |

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 99                |
| Parcours menés à terme | 12                |
| Taux d'achèvement      | 12 %              |
| Période                | 01/2026 – 09/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés        | 127               |
| Montant total engagé        | 367 192 €         |
| Coût moyen par dossier      | 2 891 €           |
| Durée moyenne               | 728 h             |
| Période                     | 01/2026 – 09/2026 |
| France compétences          | 78 %              |
| Reste à charge titulaire    | 12 %              |
| France Travail              | 9 %               |
| Compte d'engagement citoyen | 0 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.